

LES MODES DE PREUVE

PRINCIPE

EXCEPTIONS

ACTES JURIDIQUES

Manifestation de volonté
ex : contrat

FAITS JURIDIQUES

Evénement matériel
imputable ou non à l'homme
ex : accident d'automobile, catastrophe naturelle

Preuve littérale dite parfaite

Ecrit authentique
Ecrit sous seing
privé
Ecrit électronique

Exceptionnellement preuve libre

- Affaire < 5 000 f
- Contrats commerciaux
- Impossibilité matérielle ou morale de se procurer un écrit
- Commencement de preuve par écrit
- Ecrit perdu par cas de Force Majeure

Preuve libre dite imparfaite

- Témoignage
- Présomption de fait
- Ecrits non signés
- Aveu
- Serment

Exceptionnellement preuve par écrit

- Naissance
- Mort